

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
<b>Référence :</b>	2024-38CA
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le lundi 22 juillet 2024 à 13:00:02
<b>Date de clôture :</b>	Le vendredi 20 septembre 2024 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	2024-38CA FOURNITURE DE GOURDES ET DE CARAFES LOGOTEES &quot;LA CUVÉE 47&quot;
<b>Descriptif :</b>	<p>La présente consultation concerne la fourniture de gourdes et de carafes logotées « La Cuvée 47 », marque de l'eau créée par Epernay Agglo Champagne, dans le cadre de sa politique de gestion de l'eau.</p> <p>Les prestations sont réparties en 2 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- LOT 1 : GOURDES</li><li>- LOT 2 : CARAFES.</li></ul> <p>La durée globale prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 6 mois. Le délai de livraison propre à chaque lot est de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- LOT 1 : 6 mois</li><li>- LOT 2 : 6 mois.</li></ul> <p>L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.</p> <p>L'ensemble du contenu des prestations est détaillé dans le Cahier des clauses particulières.</p>

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

#### Questions / Réponses

[ 28/08/2024 à 16:07:48 ] QUESTION 4 : la gourde et la carafe doivent impérativement avoir une fabrication europe ou pas?

## Questions / Réponses

[ 02/09/2024 16:06:07 ] QUESTION 4 : la gourde et la carafe doivent impérativement avoir une fabrication europe ou pas?

REPONSE QUESTION 4 : La gourde et la carafe ne doivent pas avoir impérativement une fabrication européenne. Elles doivent néanmoins respecter l'ensemble des caractéristiques techniques décrites à l'article 1.2 du Cahier des clauses particulières.

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

[ 31/07/2024 à 14:26:30 ] QUESTION 3 : Le marquage sur les échantillons gourdes et carafe peuvent être de marquages au choix? pas forcément votre logo?

[ 31/07/2024 14:57:02 ] QUESTION 3 : Le marquage sur les échantillons gourdes et carafe peuvent être de marquages au choix? pas forcément votre logo?

REPONSE QUESTION 3 : Le marquage sur les échantillons n'est pas libre : il est demandé de marquer la gourde ou la carafe avec les logos fournis dans le Dossier de Consultation des Entreprises. La collectivité souhaite avoir un échantillon de ce qu'elle va réellement acheter.

Pour rappel et comme indiqué à l'article 5.4 du Règlement de la consultation :

- LOT 1 : L'échantillon devra impérativement correspondre aux caractéristiques du produit demandé à l'article 1.2.1 du CCP.

- LOT 2 : L'échantillon devra impérativement correspondre aux caractéristiques du produit demandé à l'article 1.2.2 du CCP.

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

[ 30/07/2024 à 10:02:15 ] QUESTION 2 : on doit fournir des maquettes, c'est bien noté. Les échantillons n'ont donc pas besoin d'être marqués?

[ 31/07/2024 14:21:47 ] QUESTION 2 : on doit fournir des maquettes, c'est bien noté. Les échantillons n'ont donc pas besoin d'être marqués?

REPONSE QUESTION 2 : Il est demandé aux candidats de fournir un échantillon marqué de la gourde proposée (lot 1) ou de la carafe proposée (lot 2) afin de pouvoir se rendre compte du rendu.

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

[ 26/07/2024 à 14:58:36 ] QUESTION 1 : concernant les logos, est-ce possible de les recevoir vectorisés svp ?

## Questions / Réponses

---

[ 29/07/2024 13:49:33 ] QUESTION 1 : concernant les logos, est-ce possible de les recevoir vectorisés svp ?

REPONSE QUESTION 1 : Nous vous informons que les logos initialement présents dans le Dossier de Consultation des Entreprises au format JPG sont également disponibles pour téléchargement dans différents formats. Les pièces ajoutées sont les suivantes :

- MP\_2024-38CA\_logo\_cuvee47(format ai)
- MP\_2024-38CA\_logoCAECPC-EXE (format ai)
- MP\_2024-38CA\_logoCAECPC-EXE (format eps).

Afin de télécharger des documents seuls, il est nécessaire de procéder ainsi :

- Se rendre sur notre profil acheteur: <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=32581>
- Cliquer sur "Télécharger le dossier de consultation"
- Il vous est demandé : Souhaitez-vous télécharger le dossier de consultation complet ou seulement certains fichiers ?
- Cliquer sur : Filtrer les documents

L'ensemble des documents vous sera proposé pour téléchargement. Il vous est alors possible de sélectionner le document listés ci-dessus seuls pour en prendre connaissance.

Cordialement,

Direction Marchés Publics